

PORTO-NOVO, le 20 JANVIER 1 962

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°62- 21 /PR.MCET.CAB.
autorisant la création d'une Société
d'Economie-Mixte
=====

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitu-
tion de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB. du 15 Avril 1961 fixant les
attributions des Membres du Gouvernement;

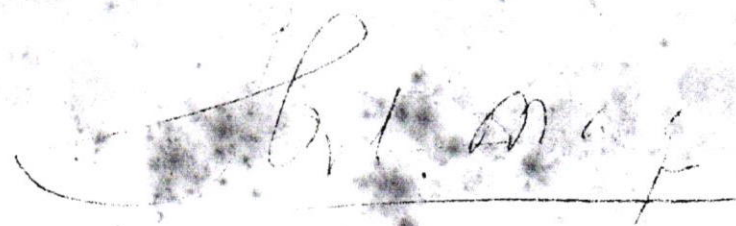
Le Conseil des Ministres entendu ;

D É C R È T E :

ARTICLE 1er. - Est autorisée la création d'une Société d'Economie-
Mixte de forme anonyme ayant pour objet principal l'équipement
hôtelier et touristique du Dahomey.

ARTICLE 2. - La constitution de ladite Société ne sera définitive
qu'après approbation des statuts par l'Assemblée Générale Cons-
titutive.

ARTICLE 3. - Le Ministre chargé du Tourisme, Ministre de Tutelle
de la future Société est chargé de l'exécution du présent Décret
qui sera publié au Journal Officiel.


Hubert MAGA

VU:
Le Ministre du Commerce,
de l'Economie et du Tourisme.

AMPLIATIONS :

Original	1
P.R.	15
S C A	4